L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.
[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.
POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

Les partisans de M. Van Buren ont une étrange manière d'argumenter. Prenez notre candidat, disent-ils, aux populations du sud, car s'il appartient au nord par sa naissance, il appartient au sud par ses affections. A merveille! mais pourrait-on nous faire connaitre une seule manifestation de ces affections que M. Van Buren porte aux institutions du Sud?

Nous savons bien que M. Van Buren a fait tous ses efforts en 1820 pour faire abolir l'esclavage dans l'Etat du Missouri; nous savons bien qu'en 1821, il a voté, dans la convention chargée d'amender la Constitution de New-York, pour donner aux nègres libres le droit de suffrage; nous savons bien qu'en 1822, il a voté dans le Sénat des Etats-Unis pour restreindre l'introduction des esclaves dans les Florides; nous savons bien, enfin, qu'il a dit: "ne pouvoir affirmer que le Congrès n'eût pas le droit d'intervenir dans la question de l'esclavage;" mais nous ne pensons pas qu'on puisse invoquer ces actes pour prouver la sympathie de M. Van Buren pour les droits du Sud, puisque ce sont ces mêmes actes qui lui ont mérité la faveur des abolitionistes.

Quels sont donc les actes de M. Van Buren qui prouvent ses sympathies pour les institutions du Sud? Pourrait-on en citer un seul?

Dira-t-on que M. Van Buren a déclaré être favorable au Sud? Mais, en supposant que la déclaration soit franche et explicite, peut-elle neutraliser des actes manifestement contraires à cette déclaration? quelle garantie avons nous que l'homme du nord ne reviendra pas à ses opinions premières?

Les partisans de l'administration disent encore: "ne prenez pas le général Harrison parce qu'il est favorable aux abolitionistes." Mais encore ici c'est une simple assertion dénuée de preuves et qui plus est, contraire aux faits, et par conséquent démontrée fausse.

En effet, l'histoire nous enseigne 1o. que, dès 1802, le général Harrison, étant gouverneur de l'Indiana, a présidé une convention ayant pour but de faire *suspendre* une ordonnance de 1787 qui prohibait l'esclavage, 2o. qu'en 1819 il a voté au Congrès pour maintenir purement et simplement l'esclavage dans le Missouri; 3o. qu'il a toujours déclaré hautement, publiquement "que non seulement le Congrès n'avait pas le droit d'abolir l'esclavage, mais encore qu'il ne pouvait pas permettre de discussion à cet égard sans violer la Constitution."

Ainsi les argumens des partisans du pouvoir se réduisent à ceci: "M. Van Buren a fait tous ses efforts pour faire abolir l'esclavage dans le Missouri et dans les Florides; il a même contribué de tout son pouvoir à faire donner aux nègres de New-York le droit de suffrage; donc il est favorable au Sud!"

"Le général Harrison a toujours défendu les intérêts du Sud, soit dans son gouvernement de l'Indiana, soit dans la question du Missouri, agitée au Congrès en 1819: donc il est hostile au Sud!"

Qui pourrait ne pas admirer une pareille logique!

Les partisans de l'administration ont encore l'air de compter d'une manière positive sur la réélection de M. Van Buren; c'est sans doute de leur part une simple manœuvre électorale; car les faits ont déjà dû détruire depuis longtemps les plus solides illusions. Ils crient encore bien haut qu'ils sont pleins de confiance, pour donner le change à ceux qui s'en fient aux paroles et ne s'inquiètent point des faits; mais ceux qui réfléchissent un peu ne se laisseront pas prendre à de semblables manifestations. Qu'on jette les yeux sur ce qui s'est passé depuis quelque temps pour les élections.

Le Connecticut, qui en 1836 avait élu M. Van Buren, vient en 1840 de donner près de *cinq mille voix* de majorité *contre* l'administration. *Rhode Island* a suivi cet exemple, et maintenant cet Etat est entièrement whig. Après le Connecticut et le Rhode-Island, est venue la *Virginie*; et la Virginie, qui en 1836 avait donné à M. Van Buren ses vingt-trois voix, vient de prouver par les signes les moins équivoques sa détermination d'abandonner le parti avec lequel elle a été liée depuis douze ans. Les locofocos réclament encore aujourd'hui cet Etat; mais cette prétention ne saurait se justifier; et la cause de *Harrison* et de la *Réforme* est aujourd'hui en pleine prospérité dans cette noble aïeule des Etats.

La Louisiane ne s'est pas moins bien montrée; elle appartenait à Van Buren en 1836; et tout récemment une majorité de 2000 voix pour les représentans du Congrès et pour la Législature a prouvé qu'elle était désormais entièrement dévouée à la cause whig. Ses cinq voix électorales seront pour *Harrison*.

La Caroline du Nord vient de manifester ses sentiments d'une façon fort peu agréable pour le locofocoïsme. Elle aussi avait voté pour M. Van Buren, il y a quatre ans; et pourtant nous ne pensons pas que les partisans de l'exécutif conservent l'espoir de la ramener au même point en novembre prochain, depuis qu'elle a donné aux whigs une majorité de huit mille cinq cents voix. Qu'en pensent nos adversaires? Ils ont bien quelque puissance et quelque activité, mais, ils auraient bien peu de temps pour opérer une semblable réaction! Ils auront sans doute assez de bon sens pour ne pas même la tenter.

Avons-nous besoin de parler de l'Indiana et du Kentucky? La bannière sous laquelle marchaient en 1836 ces nobles Etats, est encore celle qui les guide aujourd'hui. Il faut seulement rappeler que quelque temps avant la dernière élection, les partisans de l'administration disaient tout haut qu'ils étaient sûrs du premier et qu'ils avaient grand espoir d'emporter le second. Comment l'Indiana et le Kentucky ont-ils répondu? vous le savez.

Outre les sept Etats dont nous venons de parler et qui ont déjà combattu avec tant de succès pour la cause de la Réforme, quatre autres Etats ont voté, et ces quatre Etats sont restés fidèles à M. Van Buren; mais le New-Hampshire, l'Alabama, l'Illinois et le Missouri peuvent-ils être mis en parallèle avec la Virginie, le Kentucky, l'Indiana, la Louisiane, le Rhode-Island, le Connecticut, la Caroline du Nord?

Ces faits sont incontestables et ces faits sont une haute portée. La confiance qu'affectent les organes de l'administration n'a pour but que de ramener un peu de vie et de courage au sein d'un parti qui va chaque jour se dissolvant. Mais ce manège ne leur réussira guère; ils ne parviendront à abuser personne. On peut sans inconvénient leur laisser la consolation de parler encore aux autres d'un succès auquel ils ne peuvent croire eux-mêmes. Cette consolation ne pourra plus leur rester lorsque New-York, le Maryland, le New-Jersey, le Massachusetts, le Vermont, la Pennsylvanie et l'Ohio auront prononcé leur verdict dans le grand procès électoral dont le terme approche.

A l'Election de quatre Marguilliers pour l'Eglise St. Louis, qui a eu lieu hier, les personnes suivantes ont obtenu le plus grand nombre de voix:

JOSEPH GENOIS,	707
E. LASSERE,	666
L. GURLY,	357
E. A. CANON.	343

INTERIEUR.

Maine.—Les élections de cet Etat vont commencer dans la première quinzaine de ce mois. Jusqu'à présent le Maine a été entièrement locofoco: le gouverneur, les autres officiers de l'Etat, six des membres du Congrès sur huit sont locofocos; la majorité de la législature est également dévouée à Van Buren. Un changement complet aura-t-il lieu? Nous n'oserions l'espérer; mais ce dont on peut être certain c'est que la cause de la Réforme a fait de notables progrès dans le Maine et que la minorité whig ne manquera ni d'énergie, ni d'ensemble.

Au candidat locofoco pour Gouverneur, Fairfield qui est maintenant en fonctions, les whigs opposent Edward Kent, qui a déjà occupé ce poste en 1837-38. [illegible] peut guère se flatter de voir ce candidat l'emporter sur Fairfield; à l'époque de son élection, il n'obtint qu'une très [illegible] majorité, tandis que Fairfield a été élu l'an dernier par une majorité de plus de 6000 voix. Il est probable que les whigs seront plus heureux pour les élections du [illegible] de la

Législateurs [illegible] augmenteront le nombre de leurs représentans.

Voici les noms des différens candidats pour le Congrès, ceux dont le nom est précédé d'une *, appartiennent au Congrès actuel:

Districts.	Whigs.	V. B.
1	Daniel Goodenow.	*Nathan Clifford.
2		*Albert Smith.
3	*Benjamin Randall.	Joseph Sewall.
4	*George Evans.	John Hubbard.
5	Zadock Long,	N. S. Littlefield.
6	S. A. Kingsbery.	Alfred Marshall.
7	Joseph C. Noyes.	*Joshua A. Lowell.
8		Hannibal Hamlin.

EXTERIEUR.
TEXAS.

Nous recevons les journaux de Galveston et de Houston jusqu'au 29 du mois dernier; ils ne contiennent rien de fort intéressant. Les seuls renseignemens un peu importans sont relatifs au Mexique; nos lecteurs les trouveront sous ce titre.

Le colonel Burleson, qui commandait le 1er. régiment d'infanterie, a donné sa démission et a été remplacé par W. G. Cooke. Le capitaine Howard a reçu le grade de major et doit marcher incessamment contre les Comanches.

"Après l'engagement qui a eu lieu à Plumb Creek, dit le Courrier de Galveston, le général Houston a poursuivi les Indiens jusqu'au moment où la fatigue l'a forcé de s'arrêter. Il est revenu à Austin et a été fort malade depuis son retour. D'après les dernières nouvelles, il est en convalescence. Le colonel Cooke doit se mettre en marche avec deux compagnies pour surveiller la route militaire de Nacogdoches à la rivière de las Nueces."

L'état sanitaire de Galveston est excellent; les lois sur la quarantaine y sont exécutées avec la plus grande rigueur.

On lit dans la *Gazette* d'Austin:

"Le prêtre de la paroisse San Antonio, Refugio de la Garza, a été surpris correspondant avec l'ennemi. Un message adressé par lui au général Arista a été récemment intercepté; il a été sur le champ arrêté et transféré en ville. Il a reconnu que le message était bien écrit de sa main."

MEXIQUE.

Nous lisons dans le *Galveston Courier* que le commandant Rebaud, de la marine fédéro-mexicaine, arrivé à Galveston le 29 août, rapporte que la flotille texienne était à Campêche où elle avait été parfaitement bien accueillie. Le *Courier* ajoute que d'après les informations reçues par cette voie Urrea a été expulsé de Mexico, mais qu'il était occupé à se fortifier dans le voisinage de la capitale, déterminé à faire une vigoureuse résistance.

Cette nouvelle nous parait d'autant plus invraisemblable qu'elle est en contradiction avec celles apportées dernièrement de Matamoros par le *Watchman*, nouvelles semi officielles d'après lesquelles Urrea est sorti de Mexico avec les troupes sous ses ordres en vertu d'une convention spéciale signée par les commissaires des deux partis et a cédé volontairement le commandement à Don Manuel Andrade pour se rendre dans le département de Tamaulipas.

Ce qui précède était écrit lorsque nous avons reçu nos journaux du Mexique apportés par le brick *Kenawha* venant de Vera-Cruz. Ces journaux, qui vont jusqu'au 20 août inclusivement, confirment les nouvelles reçues dernièrement par la goëlette *Watchman* de Matamoros.

Nous empruntons au *Cosmopolita* les détails suivans sur cette autre "révolution de juillet" comme l'on appèle au Mexique:

Le 15 juillet, vers une heure du matin, Urrea fut mis en liberté par quelques uns de ses amis qui parvinrent à surprendre la garde de l'inquisition. Immédiatement après, Urrea et ses libérateurs se rendirent à San Hipolito où était le 5e et ensuite au palais du président dont ils s'emparèrent presque sans résistance. Au point du jour, Urrea arrêta lui-même le président Bustamente.

Le 6e d'infanterie qui était près du palais et le régiment de cavalerie de Polmar ne voulurent prendre parti ni pour ni contre les fédéralistes.

Le général Felisola fut fait prisonnier et le général Valencia se mit à la tête des troupes centralistes.

D'un autre côté Gomes Farias fut chargé par Urrea d'organiser un gouvernement provisoire; mais cette organisation ne put s'effectuer.

A deux heures moins un quart la fusillade commença et dura toute la journée.

16.—Le feu continua toute la matinée; à 7 heures du matin Bustamente fut mis en liberté. On ignore les conditions qui lui furent imposées; mais on croit généralement qu'il prit l'engagement de ne pas porter les armes contre les fédéralistes.

Felisola fut aussi mis en liberté à la condition de ne pas porter les armes contre les fédéralistes et il a tenu parole.

Il y eut une suspension d'armes entre une heure et quatre heures de l'après midi; à cinq heures la fusillade recommença.

17—Le feu n'a pas cessé toute la journée. L'émigration des familles, qui avait déjà commencé les jours précédents, s'est considérablement accrue.

18, 19, 20 et 21—Le feu a continué sans interruption ainsi que l'émigration.

Le 22 au matin, il y eut une *junta* au palais épiscopal pour aviser aux moyens de faire cesser la guerre civile; mais cette *junte* ne put obtenir aucun résultat.

Le 23, la fusillade continua très vive jusqu'à midi alors il y eut une nouvelle *junta* dans laquelle les conditions proposées par les fédéralistes furent repoussées.

Le feu reprit plus vif que jamais à trois heures de l'après midi et continua jusqu'au lendemain.

24 et 25, continuation des hostilités.

Le 26, le feu commença à six heures du matin et continua sans interruption jusqu'à deux heures de l'après midi. Le soir les propositions des fédéralistes furent acceptées par le général Valencia.

Nous avons déjà fait connaitre en substance les propositions qui garantissent la sécurité des personnes, des emplois et des propriétés; l'oubli du passé et la promesse de la part du chef des centralistes d'interposer son influence pour faire réformer la constitution.

Le 28, les fédéralistes ont commencé à se disperser aux cris de *vive la fédération*!

A deux heures moins un quart, le général D. Manuel Andrade, commandant des fédéralistes, en vertu de la démission de Urrea, est sorti avec les honneurs de la guerre et s'est mis en marche pour Tlalnepantla.

Le 28, on a chanté à la cathédrale un *Te Deum* auquel toutes les autorités ont assisté.

Comme on peut croire, les édifices publics et privés ont beaucoup souffert.

El Monitor de Vera-Cruz dit "qu'il résulte du bulletin même du gouvernement que si les fédéralistes eussent eu à leur tête un homme de talent révolutionnaire, ils seraient déjà maîtres de la République; car la majorité, l'immense majorité était du côté des révolutionnaires."

Le gouvernement ayant fait accuser les fédéralistes d'avoir demandé l'argenterie de la cathédrale, V. Gomez Farias a obtenu de l'archevèque une déclaration qui repousse victorieusement cette accusation.

Revenu de sa frayeur, le gouvernement s'est occupé de faire passer une loi d'exception ainsi conçue: "Le suprême pouvoir conservateur est requis de faire la déclaration suivante:

"La volonté de la nation est que, en attendant qu'on modifie la loi constitutionnelle, le gouvernement puisse adopter telles mesures qu'il jugera convenable pour rétablir l'ordre et conserver la tranquillité publique: tout en suivant dans les dispositions principales le système actuel de gouvernement.

"Que cette faculté ne s'étendra pas jusqu'à disposer de la vie des habitans de la république; ni jusqu'à imposer de nouvelles contributions qui ne seient pas générales ou également réparties.

"Que nonobstant le terme fixé pour la durée de cette faculté, le Congrès pourra le faire cesser plus tôt s'il le juge nécessaire."

Cette loi a été adoptée par 18 contre 14—dans la chambre des députés.

Bien que le ministère assure qu'il est soutenu dans ses projets par une immense majorité de la nation, il est permis d'en douter; car la presse paraît lui être décidément hostile. C'est vraisemblablement une révolution ajournée.

VARIETES.
UN AMOUR D'ENFANT.
(Souvenir de la Révolution Française.)
Voir l'Abeille d'hier.

II.

Le lendemain, il faisait grand jour quand je m'éveillai. Le soleil resplendissait; une odeur vive, pénétrante de chèvrefeuille et de roses arrivait jusqu'à moi par une croisée restée entr'ouverte.... je croyais rêver encore... moi poursuivi depuis huit jours, moi qui n'avais le plus souvent qu'un mauvais lit d'auberge, et quelquefois une pierre au milieu des champs pour reposer ma tête. J'avais dormi douze heures sur le duvet, dans des draps d'une finesse parfumée! J'ouvrais de grands yeux; je regardais avec étonnement l'élégance qui avait présidé à la disposition et à l'ameublement de cette petite chambre. C'était une vraie chambre de pensionnaire, mais si propre, si pleine de coquetterie! on voyait qu'une main de femme avait passé par là.

En me levant, j'aperçus une image de sainte Louis, suspendue au fond de l'alcôve où je venais de reposer. Cette image me regardait et avait l'air de me dire: Du courage, pauvre proscrit! je veille sur toi. Mes yeux se remplirent de larmes; j'élevai mon âme à Dieu, qui avait peut-être choisi la main d'un faible enfant pour me sauver. Puis, apercevant un rameau bénit qui ombrageait le front de la sainte, j'en détachai une petite branche. Rameau bénit! m'écriai-je avec une espèce de ferveur superstitieuse, rameau de sainte Louis, protège-moi toujours! Je serrai avec soin le précieux talisman que je venais de dérober à la patronne de ma petite bienfaitrice, et je m'habillai en faisant disparaître, autant qu'il était possible, ce que ma toilette avait de trop négligé.

En me mettant à la fenêtre le premier objet que j'aperçus, en bas, dans le jardin, ce fut Lucy. Dès qu'elle me vit, elle jeta un petit cri: elle releva à deux mains les tresses brillantes qui cachaient son front; son visage rayonnait: elle me pria de descendre tout de suite, m'envoya un baiser, et puis, comme honteuse de ce qu'elle venait de faire, elle disparut dans les massifs.

Le déjeuner m'attendait. La mère de Lucy m'offrit une place auprès d'elle; la froideur de la veille avait disparu entièrement. Lucy parut bientôt: elle était haletante. Sa main tenait un gros bouquet de roses blanches qu'elle m'offrit en rougissant de plaisir.

—Mais, ma fille, lui dit sa mère étonnée, tu as donc ravagé tout ton parterre?

—Oh non, maman; il en reste encore.

Plus tard, quand nous passâmes devant un petit rosier blanc dépouillé, Lucy me montra du doigt en souriant qu'elle m'avait tout donné. C'était un mensonge et déjà un secret à nous deux. Pendant tout le repas, elle ne me perdait pas de l'œil: tous ses soins, toutes ses attentions étaient pour moi; Mouton avait beau se plaindre; Mouton était oublié. S'il y avait quelque chose de bon, c'était toujours pour *son petit mari*.

Ce nom, elle me le donnait depuis que j'avais dormi dans sa chambre, mais seulement quand nous étions seuls; elle exigeait que, de mon côté, je l'appelasse *ma petite femme*; elle en prenait tous les droits et quand par hasard je l'oubliai, elle me rappelait à l'ordre assez vertement. Cette petite créature était vraiment extraordinaire! Sans être jolie elle avait déjà mille séductions de femme. Vive comme le salpêtre; pétillante d'esprit, impérieuse, Lucy était pâle comme les créoles, et en avait toutes les qualités et tous les défauts. Son œil noir et brûlant était plein de feu, et l'on devinait que ce feu était l'indice d'un autre qui ne tarderait pas à se manifester. Quoique fort avancée pour son âge, ses réparties m'étonnèrent toujours. Quelquefois je me demandais si cette intelligence précoce, si ce petit marivaudage de cœur que j'écoutais n'avait pas quinze ans? Ce qu'elle ressentait pour moi était un sentiment que je ne saurais définir. C'était plus que l'amitié d'un enfant: c'était la femme qui commençait à poindre, c'était l'aube d'un cœur de jeune fille.

Enfin, il fallut que ma petite femme me quittât pour aller.... à l'école. Lucy était devenue sérieuse; il semblait que cette absence dût être une séparation éternelle. Elle me prit à part, me fit promettre vingt fois qu'elle me retrouverait à son retour.

—Pendant toute la journée, me dit-elle, je vais penser à toi. Et vous, monsieur?

—Moi, j'attendrai avec impatience le retour de ma bienfaitrice, de ma charmante amie.

Elle fit une petite moue.

—De ma chère *petite femme*, ajoutais-je en me reprenant.

—A la bonne heure, monsieur, et n'oubliez pas que j'y tiens, entends-tu?

Ce mélange de vous et de toi me fit sourire.

—Pourquoi riez-vous? je n'aime pas que l'on rie quand je parle, surtout de choses graves.

Je repris mon sérieux.

—Je vois que t'ai fait de la peine, me dit elle aussitôt, en me sautant au cou, pardonne-moi: je ne le ferai plus.

Elle m'embrassa, et puis me regardant fixément elle tâchait de scruter le fond de ma pensée.

—Vous croyez peut-être que je plaisante? parce que je suis un enfant, vous croyez que je ne sais ce que je dis; mais tu verras, tu verras! quand j'aime, c'est que j'aime bien et pour toujours.

En me disant cela, sa voix était animée.

—Mais les hommes, ajouta-t-elle avec un gros soupir, est-ce qu'ils savent aimer!

J'étais confondu.

—Chère petite femme, je veux vous prouver que tous les hommes ne sont pas des ingrats.

—Nous verrons cela, nous verrons cela, me dit-elle en me jetant un regard indéfinissable, et elle courut au devant de sa bonne qui venait la chercher.

Les saucerios de cette enfant, le charme qui l'entourait, le calme profond que je goûtais dans cette demeure m'avaient fait oublier l'orage qui grondait sur ma tête. Il me semblait que je devais y passer toute ma vie, que je n'avais plus rien à craindre. Certes, pensais-je, celui qui a dessiné ces jardins délicieux n'est pas un homme cruel, il me protègera. Cependant pourquoi sa femme évite-t-elle toujours de me parler de lui? pourquoi ne prononce-t-elle jamais son nom devant moi? ce nom est-il donc un mystère ou ce silence n'est-il que l'effet du hasard?

Ces réflexions, j'allais les lui communiquer à elle-même, au risque de lui paraître indiscret, lorsqu'une domestique, la seule que j'eusse vue depuis que j'étais dans cette maison, accourut avec un air tout effaré; elle dit quelques mots à l'oreille de sa maîtresse, je vis celle-ci pâlir.

Qu'avez-vous, madame, lui dis-je?

—Mon Dieu, monsieur, vous me voyez toute tremblante. Je n'attendais mon mari que dans deux ou trois jours: Fanchette m'annonce qu'il rentre dans l'instant, et pour rien au monde je ne voudrais qu'il vous trouvât ici. Entrez, je vous prie, entrez vite dans ce boudoir; ce soir, pendant qu'il reposera, Fanchette et moi nous viendrons vous tirer de votre retraite et faciliter votre fuite.

J'allais lui faire observer que tout ce mystère pouvait la compromettre dans l'esprit de son mari; mais elle me poussa vivement, ferma la porte sur moi, et presque au même instant j'entendis une voix dure et fortement accentuée qui dit en entrant: Bon jour, chère amie; bon jour. Embrasse-moi. Ce retour imprévu t'étonne, à ce que je vois; c'est que notre besogne a été terminée plus tôt que je ne le pensais.

Cette voix que j'entendais pour la première fois de ma vie, cette voix venait de briser mon rêve comme un coup de hache. Je me rappelai involontairement que j'étais proscrit, que la mort était à deux pas. Sans voir cet homme, sans connaitre son visage, d'après cette espèce de diagnostique qui ne m'a jamais trompé, dont j'ai parlé plus haut, je me dis tout de suite: cet homme est mon ennemi.

III.

En ce moment, la petite Lucy rentra de l'école, embrassa son père, et son premier mot à sa maman fut: Où est bon ami? papa l'a-t-il vu.... Et puis il y eut un moment de silence effrayant qui voulait dire: Quel est ce bon ami?

Comme le mari réitérait sa demande d'un ton sec et impérieux,

Mon ami, lui dit la jeune femme tremblante, ne te fâche pas, tu vas tout savoir. Pendant ton absence, nous avons reçu un étranger; il se mourait de fatigue et de besoin; il nous a demandé l'hospitalité pour une nuit; je la lui ai donnée et ce matin il est parti.

Tout cela fut débité d'un ton si naturel que Lucy elle-même y fut trompée; mais sa mère n'avait pas prévu son chagrin. Il fut si violent qu'elle essaya vainement, ainsi que son père, de la calmer.

—Parti! parti! il m'avait tant promis d'attendre mon retour.... Oh! c'est bien mal!

Et elle se désolait. Tout à coup, à travers les vitres de la porte du boudoir où j'étais réfugié, elle aperçut sur un fauteuil le bouquet de roses blanches qu'elle m'avait donné; alors elle se prit d'une violente colère.

Partir, disait-elle, sans emporter même le bouquet que je lui ai donné, ah! c'est indigne. Je veux l'avoir ce bouquet et le mettre en pièces. Mais qui a fermé cette porte? où est donc la clé? maman, donne-la moi.

—Je ne sais ce qu'elle est devenue, répondit la mère troublée; je crois que Franchette l'a égarée.

—Qu'elle la cherche, répliqua Lucy, dont l'impatience éclatait de la manière la plus violente. Je la veux.

Elle était pâle, frappait du pied, en répétant toujours: Je la veux! La clé!.... la clé! Son père essaya quelques moments de la calmer; mais la voyant fondre en larmes, il dit à sa femme d'une voix sévère:

—Voyons! que cela finisse; je n'aime pas qu'on contrarie cet enfant; cela la rend malade. Si la clé est perdue, qu'on envoie chercher un serrurier, ou qu'on enfonce la porte. Mais non: je me rappelle que j'ai une seconde clé; je vais la chercher.

Il entra aussitôt dans son cabinet; et moi, je frissonnai involontairement en entendant la jeune femme s'écrier, à plusieurs reprises: "Ah! le malheureux! il est perdu! et c'est toi! ma fille!...."

Le mari rentra précipitamment en tenant une clé à la main. Déjà il l'avait placée dans la serrure, lorsque sa femme l'arrêta.

—Mon ami, lui dit-elle d'une voix profondément altérée, mon ami, ne sois pas irrité de ce que tu vas voir. Ce voyageur dont je t'ai parlé....que je t'ai dit parti....

—Eh bien?

—Il est encore là.

—Là! s'écria l'époux avec un accent de colère. C'est donc un amant pour que vous ayez tant d'intérêt à le cacher?

En parlant ainsi, il repoussait sa femme, et tournait la clé avec une rapidité nerveuse. La porte s'ouvrit.

—Non monsieur, lui dis-je en sortant aussitôt; non, ce n'est pas un amant. Si cela m'eût été possible, il y a longtems que ma présence aurait terminé ce pénible débat. Madame n'a rien à se reprocher; en me cachant, elle n'a obéi qu'à la pitié. Je suis un proscrit.

Pour achever de dissiper les soupçons jaloux que je lisais toujours dans ses yeux, j'ajoutai: rien ne me coutera pour vous convaincre de la vérité; je suis le comte de S....

—Vous, s'écria-t-il, vous le comte de S... que l'on cherche partout?

—Lui-même. Je n'ai pas craint de vous livrer mon secret, mais j'ai affaire, je le pense à un homme d'honneur. Quand je suis entré chez vous, je n'avais pas mangé depuis quarante-huit heures; votre femme n'a pas cru que me donner un pain fût un crime.

—C'en est toujours un de sauver un aristocrate, me répliqua-t-il d'une voix tonnante. Puis me serrant la main avec force et me regardant d'un œil fixe, il ajouta: Tu ne sais donc pas que tu es chez Joseph Lebon!

—Lebon!...m'écriai-je, en reculant involontairement à ce nom redouté.

—Oui, Lebon, qui se vante de n'avoir jamais fait grâce à un de tes pareils et qui dans un moment aura pourvu à ton sort.

En disant cela, il alla du côté de la porte en appelant un domestique. La jeune femme pleurait et moi je contemplais cet homme horriblement célèbre qui dans ce moment inondait de sang sa ville natale, se jouant jusqu'aux pieds de l'échafaud des angoisses de ses victimes, effrayant de ses fureurs et de ses vengeances les chefs eux-mêmes de la Montagne qui l'appelaient le *sanguinaire*. Ce n'était plus un homme qui s'offrait à mon imagination troublée; mais le fantôme de la mort hideux et menaçant. Après quelques minutes d'un silence de terreur un domestique parut.

—Qu'on aille sur le champ à la commune, dit Lebon, demander de ma part une escorte pour conduire un prisonnier.

Le domestique prit le billet et sortit.

—En attendant, continua-t-il en se tournant vers moi, tu resteras dans cette chambre. Elle n'a d'autre issue que celle qui donne dans mon cabinet: mais je suis là. Tu vois ces armes, et en disant cela il me montrait deux pistolets chargés qu'il portait toujours sur lui, à la moindre tentative pour t'échapper je te brûle la cervelle, foi de Lebon.

—Ne craignez de ma part aucune résistance, lui dis-je, si vous êtes le maître de ma vie, c'est que Dieu l'a voulu. Je saurai subir mon sort quel qu'il soit.

Je saluai sa femme, je rentrai dans le boudoir; il ferma la porte à double tour, prit la clé, et pour la seconde fois je me trouvai prisonnier.

(La fin à demain.)

A VENDRE, à des conditions très avantageuses, le Café, NEW-YORK & PHILADELPHIE, situé rue Vieille Levée, entre Dumaine et St. Philippe; pour les conditions, s'adresser aux lieux, ou à
A. CAZENVIELLE & Co, [illegible] rue Toulouse.
[illegible] août

CONVENTION WHIG.

Les whigs de la Paroisse d'Orléans et des paroisses environnantes qui désirent assister à la convention whig qui doit être tenue à Baton-Rouge le 28 courant, sont prévenus que le comité d'arrangements nommé par les différentes associations whigs de la ville, a pris les dispositions nécessaires pour leur transport et qu'on peut avoir des billets pour le passage en s'adressant à une des personnes ci-dessous nommées:

J. A. Amelung,	R. Rodriguez,
F. C. Conrad,	Saml. Thompson,
Adolphe Layet,	G. Cross,
J. A. Beard,	J. N. Hall,
O. Kursheedt,	J. H. Leverich,
R. W. Montgomery,	J. B. Walton.
S. W. Nye.	

L'assemblée ajournée des médecins licenciés de la Nouvelle Orléans, sera tenue ce soir dans la salle de la Cour de District, pour recevoir le rapport du comité. On réclame la plus grande ponctualité. 8 sept—1

DERNIERES DATES

New York	août 27	Liverpool	août 2
Boston	août 26	Londres	août 2
Philadelphie	août 28	Havre	juil 31
Washington	août 29	Paris	août 1
Baltimore	août 29	Bordeaux	juil 31
Charleston	sept 1	Madrid	juil 14
Vera-Cruz	août 20	Cadix	juil 11
Tampico	août 1	Havane	août 21
Mexico	juil. 27	Houston	août 29

COMMERCIAL.
MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans 6 septembre 1840

Espèces	5 à 6	pour cent prime
Billets de Banque des E. U.	3½ à 3	do.
Notes de la Trésorerie	6 à 7	do.
Souverains	\$5 10 à \$5 20.	
Doublons Espagnols	17 à 17 87½	
do Mexicains	16 37½ à 16 62½	
Or Americain	7 à 8	pour cent prime.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EXPEDIÉS.
Barque Union, Ryan, Bordeaux, J T Laguerenne & co
ARRIVÉS.
Bateau de remorque Phenix, Clark, venant de la Passe N. Est.
Bateau de remorque Tennessean, Davis, de la Passe N. Est.
Brick Kenawha, Bernard, de Vera Cruz
Brick Pilgrim, Richardson, de Baltimore.
Brick Florida, Pittmann, d'Apalachicola.
Goel. Santa Anna, (texienne) Simpson, de Galveston.
Steamer Merchant, Judson, de St. Louis.
MEMORANDA.
A la barre N. E. navire Clinton, Stone, de Liverpool, et la goel. Envoy.

ATTENDU que le Président et les directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer entre la Nelle.-Orléans et Nashville, dans leur séance du 5 février 1840, ont adopté une résolution pour réclamer deux paiements de deux piastres chaque du fond capital de la dite Compagnie, sur chaque action tenue par des actionnaires, attendu que le terme fixé pour le paiement d'un dits règlements a été prolongé à l'assemblée de la direction tenue le 17 juin dernier, et que le paiement des deux règlements a été fixé au premier jour de Décembre prochain;

Attendu que cette assemblée était la première de la direction dans laquelle il y ait eu quorum depuis l'adoption de la résolution renvoyant le jour du paiement des deux dits règlements; et qu'il est nécessaire de fixer un jour plus prochain pour les dits paiements:

En conséquence, il est résolu par le président et les directeurs de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Nashville, que la résolution passée à la séance du 17 juin dernier prolongeant le jour du paiement des deux dits règlements, soit reconsidérée et rejetée, et qu'il soit formé une demande de deux piastres par action payables le [illegible] 10 novembre prochain 1840, suivant les dispositions de la sixième section de la charte; lesquelles deux piastres devront être payées sur chacune des actions du fond capital de la dite Compagnie, tenues par les actionnaires, et sur lesquelles il n'a pas été payé plus d'une piastre, ainsi que sur tout le capital qui a pu être changé, bien entendu que l'appel fait aujourd'hui aux actionnaires, comprend toutes les actions ayant plus d'une piastre et moins de trois piastres payées sur chacune d'elles, de manière à rendre toutes les actions égales, ayant chacune trois piastres payées.

Il est de plus résolu, qu'à toute époque pendant les deux mois qui suivront l'adoption de cette résolution, tout actionnaire qui abandonnera une partie de ses actions pourra faire reverser sur les actions retenues le montant payé sur les autres, pourvu qu'aucun paiement ainsi fait n'excède [illegible] par action, et pourvu encore que dans le cas où la législature refuserait de ratifier et de confirmer ces changements d'actions et de paiement; ainsi que celui-ci vient d'être mentionné, tout actionnaire qui aura profité de ce privilège, dans les dix jours qui suivront celui du refus de la Législature, après en avoir été prévenu par des avis publiés dans deux des journaux qui se publient dans la ville de la Nouvelle-Orléans, aura le droit d'effectuer sur son premier nombre d'actions du capital, tout paiement qui pourra échoir à cette époque, ou qui aura été fait précédemment, sous peine de perdre tous leurs droits aux actions pour lesquelles ils ont manqué de faire ces paiements.

Et il est de plus résolu, qu'une copie du préambule et des résolutions qui précèdent, signées par le président et contresignées par le secrétaire du bureau soient publiées en français et en anglais, au moins jusqu'au 10 novembre prochain [illegible] journaux de la ville de la Nouvelle-Orléans, et [illegible] cette publication servira comme un avis suffisant aux actionnaires, conformément aux dispositions de la sixième section de la charte de la Compagnie, approuvée le 20 janvier 1835.

J. H. CALDWELL, Président.
R. McNAIR, secrétaire.
8 sep—60

LES Soussignés viennent de recevoir par les navires Mississippi de New York, et Francis de Boston, un assortiment complet de marchandises d'automne et d'hiver, consistant en:

Coton écru 5-4, 6-4, 8-4 et 6-1	Mousseline laine fine, et Indienne et commune.
Ditto Lowell, 3-4 et 4-4	Un grand assortiment de Schals, savoir:
Coton blanc 1-4 4-4	Schals Tartans 8-4, 10-4 et 12-4.
do à draps 5-4 et 6-4	do Prussiens de 4-4 à 12-4
do à chemises	do Indienne 8-4 et 10-4
Bonteint à carreaux et petits carreaux	do Barèges et Popeline.
do Anglais	do Mousseline laine &c.
Cotonnades à carreaux pour nègres.	Indienne bleue, mérinos et ordinaire.
Cotonnade Americaine 3-4, 4-4 et 5-4.	do noire.
Coutil à matelas.	Hamilton Denims.
Kerseys.	York do.
Linceywincey.	Casimir fantaisie.
Molleton blanc et écru.	Satinet, diverses couleurs.
Flanelle française, blanche	Cotonnade Jaspée et à carreaux (belle qualité).
do Americaine verte, blanche et jaune.	Jupons, cordonnet et piqués.
Percale en couleur.	Bretelles élastiques fines, ordinaire et communes.
Coutil bleu, croisé et uni.	Tapis de Bruxelles.
Basin à meuble.	Epingles, cordonnets et galons, et un grand assortiment de mouchoirs blancs, bleus, noirs, gris, Anglais et Allemands.
Lasting.	
Madras Suisses.	
Merinos Anglais.	
Foulards.	
Indienne française, do anglaise, do americaine, en couleurs et de tous les prix.	

BORDERES & Co. 77, rue de Chartres. 8 sept

PLOMB de Chasse et en barres—Un approvisionnement de plomb du Missouri de toutes dimensions et de plomb en petites barres, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nlle. Levée. 8 sept

CAFÉ, &c.—119 sacs Café vert de la Havane; 100 caisses sucre blanc de la Havane; 500 m Cigares de différentes marques; 6 caisses Linge de table du Bearn; 100 barils et damejeannes Vin de Malaga doux; 5 balles Toile à draps de Russie; 5 Ravens Duck, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 8 sept

TOILE garantie—Un assortiment de nappes de table, serviettes et essuie-mains damassés et ouvrés, toiles à draps et à chemises, toile morlaix, bretagnes, estopilles, platilles, listados, mouchoirs de poche, [illegible] directement de manufactures de Silesie en France et garantis être tout fil, avec un bon assortiment d'Indiennes, flanelles blanche, rouge et jaune, fil en bobines &c. à vendre par J. H. MARTINSTEIN, No. 122, rue Royale. 8 sept

BAS et chaussons—Un grand assortiment de bas et chaussons pour hommes, femmes et enfans, à vendre par J. H. MARTINSTEIN, No. 122, rue Royale. 8 sept

GENIEVRE de Hollande en pipes et en damejeannes—Aussi: guignolet et autres, liqueurs de la ville de Dantzic, à vendre par J. H. MARTINSTEIN, No. 122, rue Royale. 8 sept

EAU DE VIE—En magasin, reçu par les dernières arrivages de Bordeaux.
60 demi-pipes eau de vie de la marque de J. J. Dupuy & co.
76 do do do de Dumont,
36 do do do de Castillon,
26 quarts do do de champagne,
A vendre par F. JORDY, 118, rue Royale. 8 sept—10

VIN ROUGE, LIQUEURS &c.—350 barriques vins rouges. Talence, St. Estèphe, St. Julien, Margaux &c.
2500 caisses do do do
400 paniers anisette fine, 500,000 bouchons,
60 caisses liqueurs de la Martinique, qualité supérieure
150 do Absynthe, Kirsch, Curaçao, &c. &c.
A vendre par F. JORDY, 118, rue Royale. 8 sept—10

SERRURES &c.—En débarquement du navire Cardinal de Cheverus, et à vendre par le soussigné:
8 caisses serrures françaises assorties de 4 à 6 pouces,
4 do do do 4 à 8 do
2 do verrouillets do 5 à 24 do
2 do contenant pommelles de maître, boulons à écroux targettes, loquets, gaches à pattes, serrures pour armoires, compas de charpentier, &c. &c. F. JORDY, 118, rue Royale. 8 sept—10

COUVERTURES françaises—15 balles couvertures de 3 points, qualité supérieure, en débarquement du Cardinal de Cheverus, à vendre par F. JORDY, 118, rue Royale. 8 sept

MAIS—250 sacs, en débarquement du bateau à vapeur Merchant, de St Louis, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 26, rue Poydras. 8 sept

BEURRE—50 barillets beurre frais de l'Ouest, reçus par le bateau à vapeur Panola, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 26, rue Poydras. 8 sept

POIVRE, &c.—50 sacs poivre, 100 barils rum de la Nouvelle Angleterre; 600 rouleaux cordages de Manille; 500 damejeannes, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 8 sept

CAFE—250 sacs café Rio, supérieur, en débarquement du Mississipi à vendre par GEO GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp. 8 sept

TOILE d'emballage d'Ecosse—60 pièces, très forte, de 44 pouces de large, en magasin et à vendre par SML. BELL, 89, Magasins. 8 sept

TOILE D'EMBALLAGE et corde du Kentucky—en magasin et à vendre par SAMUEL BELL, 89, Magasins. 8 sept

BEURRE de l'Ouest—40 frequins beurre frais de l'Ouest, à vendre par SAMUEL BELL, 89, Magasins. 8 sept

FOIN—800 balles foin du Nord des meilleures marques à vendre par G. LEGENDRE, vieux Bassin No. 20. 8 sept—3

BRODEQUINS en peau tannée—300 paires en débarquement du Mississipi et à vendre par FROST & Co. 9, rue de la Douane. 8 sept

PAPIER à envelopper—2000 rames en magasin et à vendre par FROST & Co. 9, rue de la Douane. 8 sept

COTON de Lowell—10 balles 4/4, récemment reçues et à vendre par FROST & Co. 9, rue de la Douane. 8 sept

CLOUX—400 barillets cloux de Boston de 4, 6 et 10 liv. en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville.

TABAC—155 ballots, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 8 sept

PORC—100 barils porc prime et mess, à l'inspection, à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 8 sept

LETTRES de Change sur New York, à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 8 sept

SUCRE—10 boucauts et 30 barils excellent sucre, à vendre par P. A. GIRAUD, No. 6, Levée. 8 sept

FARINE—214 barils farine, en débarquement du bateau à vapeur Buck-Eye, à vendre par SAMUEL BELL, 89, Magasins. 8 sept

PORC—250 barils porc mess, prime et autres qualités, à vendre par STETSON & AVERY, 66, rue Gravier. 8 sept

LETTRES de Change sur Boston, à vue, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par STETSON & AVERY, 66, rue Gravier. 8 sept

FARINE—150 barils farine superfine, en magasin et à vendre par CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 8 sept

TOILE d'Emballage—100 pièces toile du Missouri, en magasin et à vendre par CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 8 sept

MAIS—600 sacs, en débarquement et à vendre par CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 8 sept

WHISKEY rectifié—100 barils en magasin et à vendre par SAMUEL BELL. 8 sept

AMUSEMENT.
QUATRIEME SERIE DU GRAND VOYAGE PITTORESQUE.
Encoignure Royale et Orléans.

Aspect général de la Ville, de la Citadelle, du grand Temple du Soleil et du Palais de l'Inca à Quito. Volcans, Pichincha et Cotopaxi, cime du Cimborazo, la plus haute montagne du monde! Guarguères ou porteur d'hommes.

Marche triomphale du fameux Cenejoi 1er. grand Kan de Tartarie, allant forcer la grande muraille, pour achever la conquête de la Chine; les trois merveilles de l'empire:
1o. Le Grand pont de chaînes—Cientao ou chemin de Piliers, 2o. Aspect de la grande Muraille.
Incendie du riche couvent de St-Jean de Dieu à Mexico, année 1761.
Grande Basilique de St.-Paul (Extra Muros) à Rome, bâtie par le grand Constantin, avec les débris du Mausolée de l'empereur Adrien; consumée par l'incendie de juillet 1823 et restaurée sous le pontificat de Pie VII.
Le Chateau et le grand Parc de Versailles.
Tombouctou, ville célèbre et très-considérable de l'Afrique centrale, nouvellement découverte sur le Niger, d'après la relation de M. Caillé, le seul des voyageurs qui ait pu y pénétrer et en revenir.
PRIX D'ENTREE.—25 cents, les enfants 12 1/2.
Les vues se changeront deux fois par semaine, les samedis et mercredis. 8 sep

A LOUER—Le tout ou les deux étages du magasin en briques, No. 24, Allée de la Banque. S'adresser à SAMUEL BELL, 89, Magasins. 8 sept

IL a été perdu dimanche dernier, une CHIENNE de chasse, blanche, avec une cicatrice sur la tête, une oreille brune, répondant au nom de Diane. On prie la personne qui l'aurait trouvée d'en donner connaissance au bureau de l'Abeille. Le propriétaire donnera une récompense. 8 sept—1

MME. VINCENT ayant abandonné sa maison, son mari, fait savoir au public de ne point lui faire aucun crédit car il ne s'en rend aucunement responsable. 8 sep—3 H. VINCENT.

WHISKEY—130 barils whiskey rectifié, à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Levée. 8 sept

PORC et Beurre—A vendre par P. A. GIRAUD, 6, Levée. 8 sept

SARDINES à l'huile. 3000 boites à vendre par A. MOLIER, 85, rue St. Louis. 8 sep

VINAIGRE—27 tierçons en débarquement du navire Cardinal de Cheverus, à vendre par A. MOLIER, 85, rue St. Louis. 8 sep

VINS de Marseilles,
200 barriques marque Bargasse,
100 do do Grousset,
200 caisses muscat, Vignier,
En magasin et à vendre par A. MOLIER, 85, rue St. Louis. 8 sep

PARTIS marrons le 30 aout 1840, le mulâtre JOE ou JOSEPH de 25 ans, ayant le teint basané et la figure maigre; 2o. Et le nègre LITTLE JOE de 21 ans. L'un et l'autre sont du pays et parlent anglais ils ont été vendus depuis peu à Mme. Darcantel par Mr. L. Hart. Une récompense de \$ 10 seront données pour chacun d'eux à quiconque les conduira au No. 111, rue Royale, ou les logera à une des geoles de l'Etat. 8 sep—6

SUCCESSION de feu Michel Mestoyer.—Etat de la Louisiane—Paroisse de St. Charles—Cour des Preuves—29 août 1840. Présent l'hon. J. L. Labranche, juge. Sur motion de François Chaix, syndic des créanciers de la dite succession, il est ordonné que [illegible] les créanciers de la succession, et tous les autres intéressés [illegible] dans les dix jours de la présente publication [illegible] et homologué et les fonds remis à qui de droit, et pourquoi, en faisant, le syndic ne serait pas déchargé de toute responsabilité dans cette affaire.
Par ordre de la Cour, J. L. LABRANCHE, ex-officio Greffier. 8 sep—3 en 10j.

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des Preuves.—Succession de Francisco Canellas.—Avis est par le présent donné aux héritiers de feu Francisco Canellas et à tous autres personnes intéressées d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles les propriétés de la dite succession ne seraient pas vendues à l'encan, à l'effet d'en opérer le partage, de la manière et aux termes et conditions stipulés par l'assemblée de famille des mineurs Canellas tenue le 27 août 1840 devant le juge ex-officio, notaire public de la dite Paroisse de Jefferson, et aussi pourquoi les délibérations de la dite assemblée de famille ne seraient pas homologuées.
Par ordre de la Cour, (Signé) F. DUGUÉ, Juge. 8 sep

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de James Ramsey.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Parker, exécuteur testamentaire de James Ramsey de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 8 sep

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de Auditot.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Caroline Launé, exécutrice testamentaire de Marie Jh. Auditot ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 8 sept

ASPHALTE.
LELOUP & Co. ont l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments qu'ils ont réduit de 50 cents le prix du pied carré d'asphalte. Ainsi le carré est fixé à \$1 50 au lieu de \$2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le *prix actuel de leurs concurrens*.
Leur office: No. 5 Passage de la Bourse. 4 sept

BANQUE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Nouvelle-Orléans, le 4 septembre 1840.
CETTE Banque tire sur New-York, Philadelphie, Baltimore et Louisville. GEO. O. HALL, caissier. 4 sept

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.
A PARTIR de Dimanche, 6 courant, la locomotive partira tous les jours du dépot, à la rue des Bons-Enfans, pour aller à l'habitation Cucullu, ou plus loin selon les progrès du chemin aux heures suivantes:
DANS LA SEMAINE.

Départ	Retour
A 7 heures A. M.	A 9 heures A. M.
4 1/2 " P. M.	5 1/2 " P. M.

LES DIMANCHES.

Départ.	Retour.
A 7 heures A. M.	A 8 heures A. M.
10 "	11 "
1 " P. M.	2 " P. M.
4 1/2 "	5 1/2 "

Nouvelle-Orléans, ce 3 septembre 1840. Par ordre de la Direction. WILLIAM FURST, Secr. 4 sept

RESTAURANT D'ORLEANS
Tenu par Aubert.
LE Restaurant d'Orléans, vis-à-vis du Théâtre Français, ouvrira jeudi prochain, 10 du courant. Cet établissement déjà bien connu se recommande par la promptitude du service, le choix des mets et l'excellence de sa cave. Comme par le passé on recevra des commandes pour des repas en ville. 7 sep—3

SUCCESSION DE HENRY SPEARING.
TOUTES personnes ayant des réclamations à faire contre cette succession sont priées de les présenter au soussigné sans délai; et celles qui doivent voudront bien s'acquitter dans le plus bref délai possible. RICH. H. ROBERTSON, Executeur Testamentaire.
N. B.—Les affaires qu'avait entreprises le défunt seront continuées de la même manière et dans le même local par H. E. Spearing, pour le compte de la succession. 4 sep—1 m

R. SALAUN Courtier, prévient le public qu'il se charge des ventes et achats de propriétés foncières, des esclaves, des voitures, chevaux et d'escompte de billets; et offre ses services pour location de maisons et d'esclaves. Il desire acheter deux maisons [illegible] lesquelles devront être situées [illegible] à partir de la rue Toulouse à la rue de la Douane et de la rue Royale à la rue Dauphine; il offre à vendre plusieurs propriétés dans la ville et les faubourgs, esclaves, 30 caisses vieux vin Medoc, barriques et chevaux pour famille. Son bureau est rue Royale, No. 56, entre Bienville et Douane, touchant le magasin de voitures de Mr. Beach. 4 sep—6

AVIS.—Détenu à la geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé CASIEN, maigre, chétif, disant appartenir à Mr. A Laforest, bayou Lafourche.
Aussi un nègre nommé CHARLES, appartenant à Mr. Charles Kennedy, Nouvelle-Orléans. Ce nègre paraît âgé de 36 ans.
Aussi un jeune griffe nommé WILLIAM, disant appartenir à Mr. Leblanc, habitant cotonnier dans le bayou Goula.
Les propriétaires de ces différens nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean-Baptiste, 2 septembre 1840. A. LUMINAIS, sheriff. 3 sept

A VENDRE par W. Merryfield, merrains par cargaison ou en détail, encoignure des rues Ste. Marie et Levée, faubourg Lafayette. 2 sept

PEINTURES—200 barillets blanc de plomb anglais; 2000 boites de fer blanc de différentes dimensions contenant du vert supérieur, 100 barillets noir anglais supérieur en magasin à vendre par ALEX. GOW & Co, 29 rue Bienville. 5 sept

10 balles d'habillement de nègre en laine en magasin à vendre par ALEX. GOW & Co, 29 Bienville. 5 sep

EAU-DE-VIE DE COGNAC—30 demi-pipes de la marque J. J. Dupuy, de preuve, en débarquement de la barque Cardinal de Cheverus, à vendre par J. ALBERT, 26, St. Louis. 5 sep

FER SUEDOIS ET ANGLAIS.
LE soussigné a maintenant en magasin et offre à vendre aux négociants et autres en lots à leur convenance:
500 tonneaux fer de Suède comprenant l'assortiment suivant:
Plat—De 1 sur 1 1/4 jusqu'à 12 1/2 pouces.
Carré—1/2, 5/8, 3/4, 7/8, 1, 1 1/4, 1 1/2 et 2 pouces.
Rond—3/8, 1/2, 5/8, 3/4, 1, 1 1/4, 1 1/2, 2 et 2 1/2 pouces.
100 tonneaux fer anglais assorti, comme suit:
50 tonneaux du meilleur fer d. Staffordshire Hoop, 1 1/4, 1 1/2, 1 3/4, 2, 2 1/4, 2 1/2, 3, 3 1/2 et 4 pouces.
Aussi—Acier de Hasenclever, garanti, étant directement reçu de MM. John Bernard Hasenclever & Sons, Remscheid. HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 3 sept

HUILE de graines de lin de Hollande—5,000 gallons huile pure, en touques de 2, 2 1/2 et 3 gallons, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 3 sept

WILLIAM Y LEWIS, notaire public, a transporté son étude dans la rue du Canal, au no. 24, entre la rue Royale et l'Exchange place. 3 sep

SUCRE—50 boucauts de sucre premier choix, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59, rue Tchoupitoulas. 3 sept

WHISKEY—200 barils whiskey, en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59, Tchoupitoulas. 3 sept

GENIEVRE de Hollande—12 pipes en magasin et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 59, Tchoupitoulas. 3 sept

MAQUEREAUX—50 barils no 2 et 100 barils no 3 en magasin et à vendre par PETERS & MILLARD. 3 sept

CHANDELLES de blanc de baleine à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 3 sept

PLOMB de chasse et do. en barres, à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 3 sept

BEURRE de l'Ouest.—50 barillets à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 3 sept

50 BOUCAUTS bon sucre à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 3 sept

TOILE d'emballage—100 pièces 41 pouces, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 3 sept

BLANC de baleine—100 caisses dernièrement reçue à vendre par S. GODDART Jr., 49 Camp. 22 at

100 CAISSES de 6 et 12 livres chaque thé impérial et poudre à canon, à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 3 sept

RIZ nouveau, en débarquement et provenant de Charleston, à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 3 sept

CONSERVES, poivrades, poivre et noix muscades, à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 3 sept

FARINE—790 barils farine superfine [illegible] MENARD & BROTHER, 36, Nlle Levée.

GENIEVRE, Vins, [illegible]—60 pipes genièvre de Hollande, 10 pipes rum de la Jamaïque, [illegible] barrique vin de Malaga, [illegible] R. GRONING & Co. 1er sept

SUCRE et Café de la Havane—[illegible] R. GRONING & Co.

GENIEVRE de Hollande—100 pipes marques de l'Union [illegible] HAGEDORN & CRAMER, 66, rue Bienville.

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp.

PAR LE REGISTER.

Pour les autres avis du Register, voir la quatrième page.

SUCCESSION DE THOMAS C. CASH.—Mardi, le huit Septembre, à 1 heure P. M. Il sera vendu à la Salle des Bains de la Bourse St.-Louis, faisant face à la rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves, en date du 21 Juillet 1840, dans la succession de Thomas C. Cash, intitulé: "Francisco de Lizardi et al. vs. la succession de Thomas C. Cash et signé le 3 août 1840, la propriété foncière ci-après décrite, pour compte de la succession de Thos. C. Cash, décédé.

PROPRIETÉ FONCIÈRE.
Les trois huitièmes indivis d'un certain carré ou ilet de terre situé dans le faubourg Annonciation, au dessus de cette ville, formant une partie du faubourg Lacourse et désigné sous le numéro soixante-six au plan du dit faubourg, fait par Barthélemy Lafon et déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, ex-notaire de cette ville, et aujourd'hui l'étude de Louis T. Caire, notaire en cette ville; le dit carré de terre contenant quatorze lots, numérotés de un à quatorze inclusivement, et formant trois lots réguliers, compris entre les rues Colysée, Euterpe, Prytanée et Polymnie, y compris les circonstances et dépendances, améliorations, droits, privilèges &c. &c. Le dit carré de terre appartient à Miguel de Lizardi—Francisco de Lizardi—Manuel Julian de Lizardi pour l'avoir acquis de John Longpré, et en vertu d'un acte de vente au rapport de Octave de Armas, notaire, en date du 14 Mars 1833—Et le dit John Longpré était devenu acquéreur de la dite propriété, pour l'avoir achetée de MM. Amory, Callender & Co., par acte pardevant Marc Lafitte, alors notaire en cette ville, en date du 16 avril 1818.
Conditions—Comptant.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. B. Marks, not. pub. W. F. C. DUPLESSIS, Régistrer des Testaments. 3 août

VENTE PAR LE MARECHAL.
COUR DE CITÉ de la Ville de Lafayette—Samuel Bowty contre Charles Huse, h. c. l.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de la Ville de Lafayette, j'exposerai en vente publique, Mercredi, le 9 Septembre prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, la propriété ci-après mentionnée, savoir:
Trois Lots de Terre dans la ville de Carrollton.
Le Lot No. 7, dans l'Ilet No. 2 a 60 pieds de face à la rue Short ou Market, par une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds et 6 pouces.
Le Lot No. 2, dans l'ilet No. 2, mesure 55 pieds de face à la rue First, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Le Lot No. 10 dans l'ilet No. 2, mesure 60 pieds de face à la rue Short, ou Market, par une profondeur de 137 pieds six pouces entre lignes parallèles, suivant un plan fait par C. F. Zimpel, le sept juillet 1833, et déposé dans l'office de David L. McCay, notaire public.
Conditions de la vente—Comptant.
11 août J. J. CAIN, maréchal.

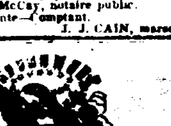

PROCLAMATION.
PAR A. B. ROMAN.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que les électeurs du Président et du Vice-Président des Etats Unis doivent être nommés dans cet Etat le premier lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:
Un pour le premier district électoral composé des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.
Un pour le second district électoral, composé des paroisses d'Ouest Feliciana, Est Feliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.
Un pour le troisième district électoral composé des paroisses de St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assomption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.
Un pour le quatrième district électoral, composé des paroisses d'Iberville, d'Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie, St. Landry et Calcasieu.
Et un pour le cinquième district électoral composé des paroisses de Pointe-Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Caddo, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Union, Caldwell, Concordia, Carroll et Madison.
Et attendu qu'il est pourvu par la loi à ce que les jours susdits, chaque citoyen de cet Etat ayant droit de suffrage, pourra voter pour cinq personnes, comme électeurs, résidant dans les districts différents les uns des autres.
C'est pourquoi, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation pour prévenir les citoyens de tout l'Etat des dites élections, et pour ordonner aux juges de Paroisses, aux shérifs et aux autres officiers que cela concerne, de faire ces élections, aux jours ci-dessus mentionnés, dans leurs districts, paroisses et comtés respectifs, de les conduire et d'en faire les retours de la manière et dans le temps prescrits par la loi.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt neuvième jour d'Août de l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
Par le Gouverneur. A. B. ROMAN.
LEVI PIERCE. Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION
PAR A. B. ROMAN
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que des informations officielles ont été données par l'avocat du district du huitième district judiciaire de cet Etat, qu'un nommé DAVID GRIFFIN, de la paroisse de St. Tammany a été dans la soirée du 1er. du courant assassiné à Smith's Ferry sur la rivière de Bogue Chitto par deux personnes nommées URIAH CHAPMAN & JOHN CHAPMAN, et que les dits Uriah et John Chapman ont évité l'atteinte de la justice et qu'on suppose qu'ils se sont réfugiés dans la paroisse de la rivière aux Perles ou sont lieux de résidence dans la paroisse de St. Tammany.
J'ai jugé à propos d'émettre cette proclamation offrant une récompense de TROIS CENTS PIASTRES à la personne ou aux personnes qui parviendront à se saisir des dits Uriah et John Chapman et les livreront au shérif de la paroisse de St. Tammany, ou la moitié de la somme ci-dessus pour l'arrestation de l'un d'eux, afin qu'il soit ou qu'ils soient poursuivis conformément à la loi.
Uriah Chapman est signalé comme âgé d'environ 17 ans, mince, brun, avec des yeux gris foncé et d'une taille d'environ cinq pieds 7 ou 8 pouces.
John Chapman, frère d'Uriah correspond à peu près à la même description mais il est signalé comme étant un peu plus fort et âgé d'environ vingt ans.
Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, le vingt-huitième jour du mois d'août de l'année de notre Seigneur mille huit cent quarante et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante cinquième.
Signé: A. B. ROMAN. Par le Gouverneur, Signé: LEVI PIERCE.
29 août

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 106, entre celles St. Louis et Conti.
La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des ratéliers est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans.
L'application par lui de la pâte caustique qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver en les orifiant.
Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 21 fev

PEET & NORTH, rue de Chartres No. 12, ayant reçu par les derniers arrivages d'Europe, et de New-York, un assortiment de marchandises sèches, offrent à vendre à des prix les articles suivans:
25 pièces tapis de Vilton, (nouvelles dispositions)
20 do do Bruxelles do do
20 do do Triples anglais do do
50 do do doubles anglais et écossais,
25 tapis de pied avec frange de Vilton,
25 tapis de pied sans frange de Vilton,
20 tapis de pied avec frange, de Bruxelles,
20 tapis de toile cirée, pour plancher, de 4/4 jusqu'à 2 et 4 de large,
30 balles coton de Lowell, 7/8 et 4/4 de large,
10 balles do croisé 7/8 de large,
5 caisses Washington kerseys, pour nègres,
5 caisses peau de laine linseys do do
5 caisses Watertown kerseys, do do
4 balles linseys à carreaux rouge et vert,
20 balles coton écru 4/4 pour nègres, de la fabrique de Whitney, de la Nouvelle-Orléans,
20 balles coton écru 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4,
4 caisses coton blanc 3/4, 7/8 et 4/4,
10 caisses coton à coudre par 200 y, de la fabrique d'Alexander & De Coat's.
2 caisses [illegible] 4/4, petit carreau,
1 balle flanelle rouge croisée,
1 balle flanelle blanche, fabrique de sallisbury,
1 balle flanelle blanche anglaise,
1 caisse coton français rouge uni pour rideaux,
1 caisse coton français rouge, croisé et satiné pour rideaux,
1 caisse coton français chamois croisé et satiné, pour rideaux.
Un assortiment général de fil patenté à coudre, de la fabrique de Marshall.
A vendre pour du comptant 1 sept

SANGSUES DE CHOIX.
6000 sangsues de choix et de première qualité, à vendre à des prix modérés en gros et en détail, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale. 26 at

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE.-ORLEANS.
AVIS.—Fête à Carrollton. Le jardin sera brillamment illuminé tous les dimanches et mercredis soirs où le temps le permettra. Les chars partiront à chaque heure, à partir de 5 heures P. M., et ils continueront jusqu'à ce que la fête soit finie. Les dimanches ils partiront à chaque heure à partir de 4 heures P. M. comme à l'ordinaire. JOHN HAMPSON, Ingé. en chef du C. de Car. et de la Nelle.-Orléans. 26 août

AVIS.
NAUFRAGE DU TROIS-MATS REPUBLICAN.
LES consignataires de marchandises embarquées sur ce navire, sont prévenus qu'une partie de la cargaison sauvée du naufrage a été vendue à Nassau (N. P.) et les fonds envoyés dans cette ville pour être distribués. Ils sont donc priés d'envoyer des copies de leurs envois et de leurs connaissements aux soussignés.
THOMAS M. CAZNEAU & JOHN D. JONES. 5 sept—10 courtiers d'assurance, 68 Wall st. N.-York

NOUS venons d'établir une maison de commerce en cette ville sous la raison de HOLLANDER & BRAUN, Qui sera liée à notre établissement de St. Louis Mo.
Nous nous référons à
MM. R. Groning & Co. de la Nouvelle-Orléans.
" Peters & Millard,
" L. A. Benoist & Co. de St Louis.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1840.
M. HOLLANDER, L. BRAUN, No. 43, rue Gravier. 5 sept—1m.

HABILLEMENTS et étoffes pour habillements—30 caisses contenant un assortiment complet de ces articles tels que coton du Dowell, cotonnade des Attakapas, vestes en cotonnade, calicot, etc. en débarquement du brick François à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 124 Magasins.

TRAITE sur Philadelphie, à vendre par HENRY TETE, 72, Conti. 4 sept—3

BEURRE—30 barillets beurre de l'Ouest, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 4 sept

PORC—100 barils porc mess, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 4 sep

TRAITES sur Baltimore à vendre par CHARLES CLEGG, 47 Royale. 4 sep

WHISKEY—180 barils whiskey rectifié, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 65, Camp. 4 sept

CHAUX—1000 barriques, à vendre par WOGGIN & DAVENPORT, 35, rue Gravier. 4 sept

ASSOCIATION [illegible]

INDIENNE D'AUTOMNE.
LES soussignés ont l'honneur d'informer les dames qu'ils [illegible] E. LEFEBVRE & FRERE, coin Chartres et Conti.

S. GODDARD, Jr. Négociant Commissionnaire, rue du Camp, No. 49, Nouvelle-Orléans.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
CETTE Institution fournit des traites de change sur Londres et Paris. A. BAUDOUIN, caissier.

POUR ST. LOUIS et Alton.—Le steamer RIENZI, capt. Hemans, partira positivement pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, aujourd'hui mardi, le 8 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 8 sep

POUR ST LOUIS ET ALTON—Le steamer MADISON, capitaine Freeland, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira mercredi, le 9 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à CHARLES D. DOANE, 60, rue Poydras. 8 sept

POUR LA MOBILE.—Le superbe bateau à vapeur ECHO, capitaine Walker, partira du bout du chemin à coulisses, ce soir, 8 du courant, après l'arrivée des chars de 6 heures, et touchera aux lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à CONVERSE & Co, 55, Nouvelle Levée. 8 sept

POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires.—Le steamer à passagers NAUTILUS, capitaine Geo. W. Jackson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JUSTUS VAIRIN & Co, 26, rue Poydras.
Le Nautilus prendra du fret pour Randolph, Memphis, Mills Point, l'embouchure de la rivière Blanche et paiera les frais pour les marchandises qu'il aura à son bord. 8 sept

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le steamer régulier PAWNEE, capitaine F. M. Glenn, est prêt à recevoir du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à JUSTUS VAIRIN & Co. 26, rue Poydras.
Le Pawnee prendra du fret pour Randolph, Memphis, l'embouchure de la rivière Blanche, &c. et payera les frais qu'occasioneront les marchandises qu'il aura à bord. 4 sept

POUR ST. LOUIS, Alton, Quincy, Warsaw et les ports intermédiaires. Le steamer tirant peu d'eau GEN. BRADY, capitaine M Sterling, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 1 sept

POUR ST. LOUIS—Le steamer MADISON, capitaine Freeland, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret et passage ayant de belles chambres, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à CHARLES DOANE, 60 Poydras. 25 at

POUR ST. LOUIS.—Le steamer GENERAL PRATTE, capitaine Casey, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 20 août

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
Pour tous les ports du Lac.
LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula, retournera le Dimanche, touchant à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera [illegible] Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. en touchant à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.
L'Echo naviguera comme paquet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.
Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagements ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

PORTS D'EUROPE

POUR MARSEILLE—Le joli navire EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, partira pour cette destination du 20 au 25 courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à BOUTIN, GALLY & Co., 79, rue Toulouse. 7 sept

POUR LE HAVRE.
Le trois mats de première classe, MOZART, cap. Welsh, est en charge pour ce port. Pour fret de quelques centaines de balles de coton, s'adresser à J. MILLAUDON. 5 sept—2

POUR BORDEAUX—Devant partir samedi le 5 septembre—La jolie barque UNION, capitaine Ryan, partira comme ci-dessus. Le fret de 100 balles de coton et 5 ou 6 passagers pourront être pris en s'adressant immédiatement au capitaine à bord, au Stone Yard, ou à J. T. LAGUERENNE & Co. 47, rue Tchoupitoulas. 31 at

POUR BORDEAUX—La barque UNION, capitaine Ryan, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN T. LAGUERENNE & Co. 47, rue Tchoupitoulas. 25 at

POUR LIVERPOOL—Le trois mats NONANTUM, capitaine Hoobury, ayant une partie considérable de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord à la presse à coton d'Orléans, ou à GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 29 sep

POUR BORDEAUX—Passage seulement—Le navire américain ELEANOR, capitaine Pemberton, partira pour cette destination du 1er. au 5 du mois prochain. S'adresser au capitaine à bord ou à BOUTIN, GALLY & Co. 18 août

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts JACOB, capitaine Pennell, partira sous peu; il peut prendre 6 passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 13 août

CABOTAGE.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hande—Le trois mats ARCHER, capitaine O. Marston, ayant une grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue St. Joseph, ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 7 sept

POUR MATAMOROS (Premier départ)
La goëlette EMBLEM, capt. Putnam Kennedy, est prête à recevoir un chargement pour le port susdit. Elle a de beaux emménagements. Pour fret ou passage, s'adresser à John Bellow, no. 107, Vieille Levée. JOHN BELLOW. 29 août—3 at

POUR NEW-YORK—Ligne d'Orléans—Le trois mâts packet LOUISA, capitaine Mulford, sera le premier de cette ligne qui partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à STETSON & AVERY, 66, rue Gravier. 4 sep

POUR PHILADELPHIE—Pour succéder au Washington—Le navire paquebot fin voilier ARCHER, capitaine O. Marston, sera immédiatement expédié. Pour fret et passage ayant de belles chambres, s'adresser à bord au quai de la rue St. Joseph ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 20 at

POUR BOSTON—La goëlette neuve et fine voilière SIGNAL, capitaine Young a besoin de 50 balles de coton pour compléter sa cargaison. S'adresser au capitaine Young [illegible] ou à JOHN A. MERRITT, 63 Camp. 3 sept

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier RANDOLPH, capt. Groning, ayant les deux tiers de son chargement engagés partira sous peu pour la Havane. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, en face des magasins rouges, ou à R. GRONING & Co. 22 at

POUR NEW YORK—Le navire paquebot MISSISSIPPI, A. 1, commencera à charger le 1er courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 5 sept

FRET POUR NEW-YORK
60 tonneaux de fret [illegible] seront pris en chargement par le soussigné en s'adressant immédiatement à SAML. BELL, 89, rue des Magasins. 19 août

POUR BALTIMORE—Le brick JULIA & HELEN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Wade sera immédiatement expédié. Pour fret ou 150 boucauts de sucre sur le pont, s'adresser à bord vis-à-vis les bâtiments du triangle ou à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 8 août

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER—La goëlette bien connue WATCHMAN, capitaine John Murray, est prête à recevoir une cargaison. Pour fret, s'adresser au capitaine ou à W. F. VIGERS & co. 30, rue Bienville. 8 sept

A FRETER—Le brick fin voilier BALT, capitaine Page, du port de 185 tonneaux, est prêt à recevoir une cargaison. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co. 7 sept

A FRETER—La goëlette fine voilière SIGNAL, capt. Young, prendra du fret pour les Indes Occidentales ou un port dans le Nord. Elle peut porter 900 barils de farine. S'adresser à JOHN A. MERRITT, 63 rue du Camp. 18 août

ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Cie. 47, rue Bienville. 9 juil.

MAISON de Résidence à louer—Une belle maison à 3 étages située No. 291, rue du Camp, près la rue Delord, avec citerne, hydrans et tout ce qui est convenable pour une famille. On pourra entrer immédiatement en possession, s'adresser à CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 27 août

A LOUER—Le beau Magasin rue Chartres, occupé par Messieurs Hart, Labatt & Co, dont le bail expire le premier novembre prochain. S'adresser à J & L. GARNIER. 25 août

A LOUER.
Une Maison de trois appartements, rue d'Espagne entre Morveau et Casa Calvo.
Une Maison de deux appartements, rue des Grands Hommes, près celle d'Enghein.
Une Maison de deux appartements, rue d'Enghein, près celle des Grands Hommes.
Un appartement encoignure Ste. Anne et Claiborne.
Un do rue Claiborne, près celle Ste. Anne.
Une Maison rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine.
Toutes ces maisons sont neuves et construites en briques. La possession peut en être donnée de suite. Les conditions seront très libérales. S'adresser rue de Chartres, No. 123. 19 août

A LOUER—Une maison en briques à deux étages située dans la rue St.-Louis, vis-à-vis le salon des Bains de la Bourse St.-Louis. Cette maison est très convenable pour un café ou un restaurant; s'adresser à J. CHALARON, 51 Bienville. 19 at

A LOUER—Le magasin en briques à trois étages, No. 36 rue Gravier. S'adresser à PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée. 11 sept

\$10 DE RECOMPENSE, SERONT données pour l'arrestation du nègre BILL alias WILLIAM, qui a quitté l'habitation des soussignés en juillet dernier. Ce nègre est âgé d'environ 25 ans; il est d'une constitution robuste et parle lentement; sa taille est d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces. On croit qu'il est à la Mobile, avec un blanc nommé White. W. E. & R. MURPHY. No. 132, Vieux Bassin. 2 sept—6

AVIS.
DETENU à la geole de St. Jean-Baptiste un nègre nommé JACOB, disant appartenir à Mr. Thomas White, et venir d'une habitation à trois lieues au dessous de la ville.
Et un nègre nommé ROBERT, appartenant à Mr. Lapiste, paroisse St. Jacques.
Les différents propriétaires de ces nègres sont invités à les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean-Baptiste, [illegible] 1840. A. LUMINAIS, shériff. 29 août

LE Warsham Iron [illegible] Nouvelle Orléans [illegible] FULLER, [illegible] rue Poydras.

ANDREWS & BROTHERS, NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, NOUVELLE-ORLEANS. [illegible] rue du Camp No. 50

CHAUX—2000 barils de chaux de Thomaston bien conditionnée, à vendre à la barrique par quantité ou à la convenance des acheteurs. S'adresser rue Victoire 2de. maison au-dessus du railroad Pontchartrain, ou à P. HOTCHKISS, No. 37, Nouvelle-Levée. 4 août

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 4 août 1840.
CETTE Institution fournit des traites sur Londres. A. BAUDOUIN, caissier. 4 août

SANGSUES.
RECU un joli assortiment de Sangsues, à vendre à 12 1/2 et 25 cents la pièce [illegible] rue du Quartier, No. 20, entre les rues Royale et Vieille Levée. RENAUD PETITBIEN.

LE soussigné s'est associé dans ses affaires Mr. Gustave L. Crasset de cette ville, et Mr. Wm. Curell de N. York; il continuera les affaires [illegible] sous la raison de Curell, Crasset & Co. RANDAL CURELL.

INDIGO—10 surons de Caracas [illegible] R. D. CHAMBERLIN, [illegible] rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu aujourd'hui mardi, le 8 du courant, à 6 heures, sur la Levée, entre les rues Conti et St. Louis, pour clore un envoi
7 boucauts sucre brun.
Conditions,—Comptant. 8 sep

PAR R. E. SYKES.
IL sera vendu cet après midi mardi, le 8 du courant, à 4 heures et demie, à son magasin d'encan, no. 51, rue des Magasins, en face de l'Arcade Banks:
180 caisses morues maintenant en débarquement du trois mâts Mississippi, 10 barils sucre; 10 barillets gingembre en poudre.
40 rouleaux de corde; eau-de-vie et genièvre en barils et en demi pipes; 75 caisses savon. 8 sept

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu Mercredi, 9 septembre, à midi, à la Bourse St.-Louis, UNE MAISON située rue Craps entre Français et Union, près la rue des Grands Hommes, bâtie sur un terrain de 30 pieds de face sur 110 de profondeur. La dite maison venant d'être réparée en neuf. Elle se compose de trois appartements, cabinet, galerie, cuisine, citerne.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente chez Théodore Seghers, notaire. 8 sep—3, 8, 15, 20.

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu, mercredi, 9 du courant, à 11 heures, au magasin d'encan no. 112, rue de Chartres:
12 barriques huile de baleine rectifiée,
200 pièces toile d'emballage, cognac à l'eau de vie, Malaga sec et doux, et vin de caisse,
Cordes d'emballage, etc.
Conditions à la vente. 8 sep—2

Vente de Marchandises Etrangères et du pays, par colis.
PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu, jeudi prochain, 10 du courant, à 11 heures, dans le magasin joignant notre magasin d'encan no. 112, rue de Chartres, plus de cent colis de MARCHANDISES reçues par les derniers arrivages.
Conditions, à la vente 8 sep—3

Toile d'Emballage endommagée.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, à l'encan, mercredi matin, 9 septembre, à 10 heures, à son magasin d'encan, no. 60, rue de la Commune:
60 pièces toile du Kentucky
10 do toile d'Ecosse.
Légèrement endommagées à bord du bateau à vapeur Nautilus, et vendues pour compte de qui il appartiendra.
Aussi: 126 colis de cordes, divers vins, liqueurs. 8 sept—2

PAR JOS. A. BEARD.
Vente d'une goëlette
IL sera vendu jeudi, le 10 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
La brick-goëlette américain bon voilier TEXIAN ROVER bien emménagée et approvisionnée en cordages, et voiles et autres objets de bord. Il jauge 69 73/100 tonneaux et porte environ 600 barils. Le Texian Rover conviendrait pour les voyages du lac ou ceux du golfe, ayant un pied peu de tirant d'eau [illegible]
L'inventaire peut être examiné à bord au chantier de Byrnes ou à l'office de l'encanteur, rue de la Commune no. 50.
Conditions—Moitié comptant et la balance à 4 mois.
Vente positive.
L'acte de vente pardevant Lucien Herman, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 7 sept

AVIS IMPORTANT.
Chevaux, Mules, Voitures
LE Soussigné [illegible] commissionné et spécialement autorisé par la [illegible] comme seul encanteur pour la vente des chevaux, mules, voitures &c. [illegible] le public en général que toutes ventes d'objets ci-dessus désignés, faites par d'autres que lui-même ou ses agents seront nulles et non avenues, et que tous autres encanteurs [illegible] seront poursuivis.
Il prévient également par le présent, que Messieurs J. A. Beard et A. L. Fernot, sont les seuls encanteurs qu'il reconnait pour ses agents, et qui seuls ont droit à ces sortes de vente. P. A. GUILLOTTE. 2 sept—

PAR R. E. SYKES.
IL sera vendu mardi, 8 du courant, à 10 heures au magasin situé rue Gravier no 36, sous l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra.
2 boucauts de tabac avarié à bord du steamer Gen. Brady dans son voyage de St. Louis à ce port.
Conditions comptant. 3 sept

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mardi, 8 du courant, à 11 heures du matin, au magasin de Mr. Benj. Lacoste, rue Royale, No. 103:
Un grand assortiment de vins rouges et blancs, en barriques, demi-barriques et caisses, des crûs ci-après:
Chateau Lafitte, Chateau Margaux, Haut Brion, St. Julien Medoc, St. Estèphe Medoc, St. Emilion, Monferrant, Sauterne, Haut Sauterne.
Les conditions, qui seront avantageuses, seront connues au moment de la vente. 4 sept

Vente de syndic.
PAR HEWLETT & CENAS.
William Christy contre ses créanciers.
IL sera vendu Mardi, 15 septembre prochain, à midi, à l'Arcade de Bank's, rue des Magasins:
Tous les droits, titres et intérêts de William Christy, sur une plantation de coton, située à Oyster Creek, comté de Brazoria, au Texas, à environ six milles de la ville de Bolivar, contenant 3300 acres, plus ou moins, dont 500 acres sont en culture, sur lesquels 300 acres en coton et 100 acres en maïs. 30 Esclaves font partie de cette habitation, savoir: 16 hommes, 8 femmes et 12 enfants. Aussi: tous les ustensiles aratoires, ceux d'un forgeron, etc. &c.
Conditions—Pour partie de son paiement l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de \$10,000 chaque garantis par hypothèque sur la propriété à l'exception de 7 nègres et négresses et 12 enfants. Ces billets sont [illegible] avec intérêts à 10 pour cent du 1er janvier 1840, et les frais du jugement. Deux billets de chaque \$7,500 [illegible] payable dans tout le mois de février 1841, et l'autre dans tout le mois de février 1842, avec intérêts à 10 pour cent par an du 1er mai 1840 jusqu'au paiement, garantis par hypothèque sur la propriété de la terre [illegible]. Un billet de \$7,200 donné pour 7 nègres pour lequel jugement a été obtenu avec intérêts de ce jugement [illegible]
Les actes de vente se passeront pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 août—11 & jusqu'au 15 sept.

PAR DUTILLET & GUINAULT
Faillite de J. Rousseau.
IL sera vendu samedi 12 septembre 1840, à midi précis à la Bourse de la Cité, salle des bains, rue St Louis, en vertu d'un ordre de la cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 5 septembre 1840, et à la requête du syndic des créanciers de J Rousseau, les propriétés ci après décrites abandonnées par le dit Rousseau à ses créanciers.
Deux lots de terre situés au faubourg Tremé désignés par les nos 61 et 140 d'après un plan dressé par J. Bringier le 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferraud notaire.
Le lot no. 61 mesurant 25 pieds 10 pouces de face à la rue St. Philippe, sur 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 60, et 96 pieds 3 pouces sur la ligne opposée, entre les rues Johnson et Prieur. Ce terrain fermant dans sa profondeur.
Le lot no. 140 mesurant 30 pieds français de face à la rue Galvez entre le canal Carondelet et la rue St. Pierre, 103 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 139, 92 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne opposée et 31 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du fond.
Conditions Comptant.
L'acte de vente se passera chez A. Foulon, not. pub. 2 sept—4

BAINS DE VAPEUR
DE SOUFRE, AVEC APPAREIL DE DARCET.
BAINS DE VAPEUR D'EAU NATURELLE OU AROMATISÉE, AVEC LES APPAREILS DE BERT.

L'EFFICACITÉ des bains de vapeur de soufre, pour toutes les maladies de peau, est si bien constatée à la Nouvelle-Orléans, qu'il est inutile d'en parler.
Il n'en est pas de même des bains à vapeur avec les appareils de Bert, qui viennent d'être importés à la Nouvelle-Orléans. M. le docteur Parisot, médecin en chef de l'Hôpital de la Salpêtrière, secrétaire de l'Académie de Médecine de Paris, a fait à l'Académie un rapport des plus favorables sur leur utilité dans une multitude d'affections [illegible]
L'établissement possède plusieurs appareils qu'on peut aisément porter au domicile des personnes qui sont trop faibles pour être transportées.
Les bains seront donnés avec vapeurs émollientes, sédatives, toniques, emménagogues, alcooliques, et anti-spasmodiques.
Dans le même établissement on donnera également des fumigations de chlore, recommandées par le docteur Magendie, pour combattre les affections pulmonaires, et des bains de chlore recommandés par le docteur [illegible] pour les maladies de foie.
On trouve également dans la même pharmacie l'Ext. Sel de Salsepareille du docteur Carpenter, Swan's Panacea, Indian Panacea, Potter's Vegetable Catholicon, et du Sirop de Salsepareille concentré, au prix de \$1. 00 cts. la bouteille.
Ancienne pharmacie MANCEAU,
Dirigée par M. SCHUETZE, pharmacien reçu par le Jury Médical de la Nouvelle-Orléans, encoignure Bourbon et Douane. 16 août—20

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, A la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépots et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c. gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les faisaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1838. 21 février—1 an.

POMMES—190 barils à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 7 sep

TRAITES sur New York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp. 7 sept

TOILE d'emballage d'Ecosse, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp. 7 sept

TRAITES sur Philadelphie à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 7 sept

CRINS pour plâtrier de bonne qualité, en boucauts, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 7 sept

CHAUX de Thomaston—600 barriques chaux de Thomaston en bon état et à vendre par DAVIS & HOBART, 10 Douane. 7 sept

LA Banque des Citoyens tire des chèques sur Philadelphie, à vue. J. B. PERRAULT, caissier.

CIGARES—75000 cigares supérieurs de la Havane de marques connues à vendre par DAVIS & HOBART, 10 Douane. 7 sept

ETOFFES du pays—40 balles toile à draps 4/4 de la fabrique de Lawrence et Co, à vendre par DAVIS & HOBART, 10 Douane. 7 sept

TOILE à voile de coton—300 pièces de la manufacture de Paterson nos. 2 à 10, pour voiles, hamacs prélarts, tentes, etc pour bateaux à vapeur, en débarquement du navire Mississipi, à vendre par J. ALBERT, 26 St. Louis. 7 sept

ARDOISES—Journellement attendues par le navire Clinton de Liverpool. 45,320 ardoises [illegible] seront offertes en vente par ALEX. GOW & Co. 29 Bienville.

INDIENNES [illegible] à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 65 Camp.

SAVON extra—70 caisses savon extra no 1, [illegible] William Jackson reçues par le brick François à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 124 Magasins.

CAFÉ—200 sacs café [illegible] de Rio, reçus par le navire Mississipi, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

BLANC DE BALEINE—100 caisses reçues par le navire Mississipi, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 34, rue Gravier.

NAPPES & SERVIETTES de pur fil de qualité supérieure, à vendre en lots convenables aux acheteurs par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres au ler.

BAS—Un bel et grand assortiment de bas et 1/2 bas de coton pour hommes et pour dames, bas anglais et allemands, de soie et coton, à vendre par CLASON & VLES, 44, rue de Chartres au ler.

CAFÉ—300 sacs café vert de la Havane [illegible] J. ROBERT & Co., 47, rue Bienville.

[illegible] E. C. GOERGEN & Co.

SHALLS [illegible] CLASON & VLES, 44, rue de Chartres au ler.

SHALLS [illegible] E. C. GEORGEN & Co.

HUILE DE CASTOR—10 barils [illegible] à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co, 26, rue Poydras.